

Libin, le 02.02.2024



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que le service travaux de la commune de Libin est amené à effectuer des travaux de voirie (traversée de voirie du réseau égouttage), rue du Couvent à Transinne et qui peuvent entraver la circulation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation de fermer la voirie **rue du Couvent à partir de la Place du Monument jusqu'au premier carrefour de la rue du Chêne du lundi 5 février 2024 à 7h30 au mardi 6 février 2024 de 18h.**

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le service communal, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,


A.LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be